



INTÉRÊT GÉNÉRAL OU CONCURRENCE : IL FAUT CHOISIR !

Alors que nos gouvernements successifs sont englués dans leurs difficultés face à l'absence de majorité parlementaire, deux instances publiques, le Haut-Conseil à la vie associative (HCVA) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE), se sont emparés d'un enjeu de société majeur, à savoir l'aggravation insidieuse des fractures sociales, dans notre pays comme dans beaucoup d'autres pays européens. Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de la population atteinte par la grande pauvreté (c'est-à-dire touchant moins de 60 % du salaire médian, soit moins de 1 158 euros par mois) est passé en quelques années de 12,5 % à 14,4 %. Les chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) confirment cette tendance en estimant à 9,1 millions le nombre de personnes pauvres monétairement. Aujourd'hui, une partie des classes moyennes dites « inférieures » se voit également aspirée dans une courbe descendante.

Les premiers « soldats » à « monter au front » contre ce phénomène sont naturellement les associations, celles du secteur social et médico-social, mais aussi celles de l'éducation populaire, de la culture ou encore du sport. Toutes voient augmenter le nombre de personnes en demande d'accompagnement. Or, toutes voient leurs ressources financières, au mieux, stagner et, dans la majorité des cas, diminuer.

Dans plusieurs rapports successifs, le HCVA a alerté sur la dégradation du modèle économique associatif¹ et sur ses conséquences sur les populations les plus fragiles. De son côté, dans un avis sur le financement des associations adopté à l'unanimité de ses membres le 28 mai 2024², le CESE a repris et analysé les différentes causes du phénomène et attiré l'attention sur la nécessité d'inverser rapidement cette tendance en formulant un certain nombre de propositions concrètes. Le 11 décembre dernier, à

l'occasion d'un colloque présidé par le président du conseil Thierry Beaudet, de nombreux acteurs du secteur associatif ont pu s'exprimer sur cette problématique. Parmi les causes régulièrement invoquées figure l'omniprésence de la concurrence commerciale – notamment dans les secteurs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des centres de santé, de l'éducation populaire, du tourisme. C'est elle qui a réduit la capacité de mutualisation des coûts de nombreux acteurs associatifs et, par voie de conséquence, leur a imposé d'augmenter leurs tarifs au détriment de certaines couches de la population. C'est elle encore qui incite les collectivités à recourir à des appels d'offres plutôt qu'à des subventions, faisant ainsi souvent prévaloir le « moins-disant » sur le « mieux-disant », au détriment de la qualité du service rendu. Et de vous expliquer que tout cela procède des règles européennes pour lesquelles la concurrence est le principal vecteur du bien-être des consommateurs, donc de l'intérêt général. Nous en voyons les résultats quotidiennement et pas seulement dans le secteur associatif.

Il est grand temps que cette logique s'inverse, que l'intérêt général prévale sur des politiques qui ont pour effet d'appauvrir les populations et d'augmenter les dividendes. Cela passe nécessairement par une modification des règles européennes et de leur interprétation tant par les agents de la Commission que par ceux des autorités françaises. Le nœud gordien réside dans la rédaction actuelle des articles 106 et 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Il est urgent d'en obtenir la modification.

Un nombre de plus en plus important d'acteurs en a conscience. Il importe désormais qu'ils se fédèrent en France et avec des organisations d'autres pays afin de faire aboutir cette réforme. ■

1. V. not. HCVA, « Impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif et sur la multiplication des exclusions », 30 sept. 2021, JA 2021, n° 646, p. 8, obs. R. Fievet; JA 2021,

n° 647, p. 3, édito B. Clavagner; JA 2021, n° 650, p. 26, étude T. Guillois in dossier « Politique associative – L'heure du bilan »; *ibid.*, p. 28, étude C. Bruneau. 2. CESE, « Renforcer le finan-

cement des associations : une urgence démocratique », 28 mai 2024, JA 2024, n° 701, p. 3, édito T. Guillois; *ibid.*, p. 6, obs. T. Giraud; JA 2024, n° 702, p. 34, tribune M. Bobel et D. Joseph in

dossier « Modèles socio-économiques – À la croisée des chemins »; v. égal. dossier « Financement – Avis de tempête! », JA numéro spécial du 1^{er} nov. 2024.